

## EDITO

Septembre 2005

Ce nouveau PEB a été approuvé, le constat. Les riverains concernés ont-il été informés individuellement de leur situation ? **NON**. Les surfaces impactées par les PEB successifs augmentent lors de chaque procédure.

De nouvelles procédures doivent être mises en place au plus tard juin 2007 (Plan de prévention du bruit) !. Les emprises des prochaines procédures de cartes de bruits risquent fortement de concerner de nouveaux territoires, et de nouvelles populations. Sans anticipation, ni principe de précaution, des transferts d'équipements de services publics avec leurs logements sont programmés dans le PEB actuel, avec l'accord d'administrations concernées et financés avec l'argent de différentes collectivités locales..... Tout est mis en œuvre pour occulter le projet d'extension, et repousser les problèmes de nuisances aéroportuaires (bruits et pollution).

Certains décideurs annoncent:  
Cela ne se fera pas avant..... mais nous réservons.

Réserver, c'est anticiper ..... les riverains ne sont pas dupes du poids des mots.

Le projet SATOLAS 2015 avance en jouant sur les déclarations et le temps.

Bernard LACARELLE  
Responsable antenne St Laurent de Mure

# ACENAS *infos*

BULLETIN NO 21 - DECEMBRE 2005

## Actualité :

### Pollution aux hydrocarbures à l'aéroport :

Une fuite de produits pétroliers s'est produite cet été au niveau d'une canalisation enterrée sur la zone de stockage de carburant.

Nous avons obtenu une réunion d'information le 5/10/2005 suite à nos courriers destinés au préfet de région, à la DDASS, à la DRIRE, à la chambre de commerce et à la direction de l'aéroport.

Il nous a été expliqué les circonstances de l'accident et les mesures prises. Le gestionnaire prétend avoir la situation en main et les dispositions mises en œuvre semblent être efficaces. Par contre, selon les estimations, la pollution devrait être résorbée d'ici 6 mois à un an : cela donne l'étendue des dégâts !. Il nous a été annoncé qu'il n'y aurait aucun risque pour l'approvisionnement en eau. Nous suivons l'affaire.

### Plan d'exposition au bruit 2005 :

Conformément au vote de l'assemblée générale, confirmé au bureau le 8/11/2005, nous avons rencontré le cabinet d'avocats SAVIN MARTINET Associés, cabinet spécialisé en droit de l'environnement, le 10 novembre dans notre local à Saint Laurent de Mure. Deux réunions préparatoires nous avaient permis d'affiner la présentation de notre dossier et de lister l'ensemble des documents à remettre. Cette première réunion a duré 5 heures. Nous avons exposé et commenté la vie de l'aéroport de sa conception à nos jours. Nous avons répondu aux nombreuses questions. Le cabinet d'avocats détient maintenant tous les éléments pour engager une procédure conforme au droit pour défendre au mieux les intérêts de l'ACENAS et donc de ses membres. Nous vous tiendrons informés du suivi du dossier.

## VOUS ETES GENES PAR LES SURVOLS ?

Téléphonez au 0800 69 38 01

ou

Par e-mail : [frederic.launay@lyon.aeroport.fr](mailto:frederic.launay@lyon.aeroport.fr)

Le nombre de plaintes des riverains est utilisé par l'aéroport pour démontrer sa bonne gestion avec les riverains. Ne nous laissons pas bernier par les réponses évasives et lénifiantes du médiateur, continuons à déposer des plaintes. Actuellement et d'après les plaintes des riverains que nous recevons, il semble que l'aéroport commence à étaler le trafic et les nuisances. L'augmentation des nuisances est réelle (même si elles sont diluées). Alors ne faisons pas leur jeu, persévérons !.

Retrouvez-nous sur le web :  
<http://assoc.wanadoo/acenas.fr/>



Nos « activités/actions »  
d'octobre/novembre 2005

- 1/10 réunion à la région Rhône Alpes pour les résultats de l'opération « démocratie participative ».
- 4/10 assemblée générale ACENAS
- 5/10 réunion d'information au sujet de la pollution aux hydrocarbures à l'aéroport.
- 18/10 réunion avec l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) à l'aéroport concernant la situation locale.
- Même jour réunion de bureau ACENAS
- 22/10 participation à l'assemblée générale de l'Union Française Contre les Nuisances Aériennes (UFCNA) à Paris.
- 28/10 réunion d'information à l'aéroport sur la certification ISO 14001 de celui-ci.
- 8/11 réunion de bureau ACENAS

**NOUVELLE RUBRIQUE**

**Ils l'on dit, nous en prenons bonne note !..**  
*A chaque numéro, le point de vue d'une personnalité.*

# Lyon-saint Exupery



## Quel développement ?

◇ **Gérard COLLOMB, Sénateur Maire de LYON. Président de la Courly.**

« Il vaut mieux chercher à optimiser les pistes actuelles, c'est-à-dire faire des gains de productivité plutôt qu'à annoncer qu'on va doubler tout de suite. Notre but, c'est de continuer à croître et à multiplier les lignes; on verra après s'il faut augmenter le nombre de pistes. En outre, les technologies vont encore évoluer dans le sens d'une réduction des nuisances : on le voit déjà avec un avion d'il y a 10 ans et avec un avion d'aujourd'hui, les problèmes de nuisances seront moins prégnants. D'ici 15 ans, lorsque le problème se posera, peut être que les technologies auront permis de faire un nouveau bond en avant en prenant davantage en compte les besoins des riverains. En l'état, une meilleure gestion et une meilleure utilisation des pistes peuvent permettre d'en augmenter la capacité d'environ 30 %. Il n'est pas besoin de se projeter dans des travaux gigantesques. Ce n'est pas la priorité d'aujourd'hui. Aujourd'hui, l'essentiel du trafic se joue en deux ou trois heures le matin et le soir. Nous devons trouver des solutions pour mieux étaler les pointes de trafic. Le besoin de nouveaux équipements se posera lorsque l'on sera sûrs d'avoir optimisé les équipements existants. »

Extrait du magazine PROSPECTIVE RHONE ALPES MEDITERRANEE hors série juin 2005

### Bulletin d'adhésion 2006 à retourner à : **ACENAS MAIRIE D'HEYRIEUX 38540 HEYRIEUX**

◇ première adhésion ◇ renouvellement

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

E-mail (pour transmission infos) : Téléphone :

- Adhésion par personne pour l'exercice 2006
- — x  5 euros ou — x  10 euros (membre bienfaiteur)
- Je suis prêt à distribuer le bulletin dans mon quartier  oui  non

EN PLUS DE MON ADHESION, J'APPORTE MON SOUTIEN FINANCIER AUX ACTIONS DE L'ACENAS ET JE FAIS UN DON DE :  
 10 euros  20 euros  50 euros  autre : .....

*Un justificatif de don vous sera fourni pour déduction de vos impôts, conformément à l'article 200-2 du code général des impôts)*

Date : signature :

Note d'information : en application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour cela, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.